



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022/435

Objet : Approbation du principe du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes sur la période 2023-2029 porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs

Séance du mercredi 14 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 8 décembre 2022, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle polyvalente de l'école Jacques-Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres
En exercice : 35
Présents à la séance : 23
Excusés représentés : 9
Absents : 3
V

* Représenté par M. M'Boudou jusqu'à son arrivée à 18h35, a pris personnellement part au vote à compter du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

**Arrivée à 18h40, a pris part au vote à compter du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Claudine Cordes, Sylvie Deforges, Omar Abbazi*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Séverin Yapo, Dounia Lebik**, Nejla Toptas, Christian Amar Henni, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Gilles Melin à Nicolas Fené, Souad Medani à Grégory Gobron, Véronique Gauthier à Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec à Denise Poezevara, Sonia Schaeffer à Kykie Basseg, Fabrice Deraedt à Annabelle Mallet, Jérémie Kawouk à Serge Mercieca, José Peres à Christian Amar Henni, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Loubna Ziani, Natacha Da Cunha, Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
14 décembre 2022
DÉLIBÉRATION
N°2022/435

Objet : Approbation du principe du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes sur la période 2023-2029 porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs

Aménagement

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Grégory GOBRON, 1^{er} Adjoint au Maire chargé de l'Aménagement durable, du Développement économique et de la Sécurité,

VU la directive européenne 2007/60/CE dite « directive inondation » transposée en droit Français dans la loi portant engagement national pour l'environnement du 13 juillet 2010 et ses décrets d'application, qui crée notamment les stratégies locales de gestion du risque d'inondation,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article L125-2,

VU l'arrêté n°2003-PREF.DCL / 0375 du 20 octobre 2003 portant approbation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Vallée de la Seine dans le département de l'Essonne,

VU la délibération n°2016/274 du 29 septembre 2016 portant approbation du dossier révisé présenté à la labellisation du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes et autorisation de signature de la convention cadre de financement correspondante portant sur la période triennale 2017-2019,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Cahier des charges PAPI 3 2021 du Ministère de la transition écologique qui définit les modalités de montage et de mise en œuvre des Programmes d'action de Prévention des inondations en tant que déclinaison opérationnelle des stratégies locales de gestion des risques d'inondation,

VU le courrier du Président de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs daté du 25 février 2021 relatif à la préparation du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes sur la période 2022-2028,

VU le courrier du Préfet de la Région d'Ile-de-France daté du 9 juin 2021 relatif au montage du PAPI de la Seine et de la Marne Franciliennes,

VU le courrier d'intention du Maire de Ris-Orangis adressé au Président de l'EPTB Seine Grands Lacs daté du 29 août 2022, relatif au souhait que la Ville participe à la démarche engagée par le Programme d'Actions de Prévention des Inondations,

VU l'avis favorable du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Aménagement, Cadre de vie, Ecologie en date du 7 décembre 2022,

CONSIDERANT que la Ville de Ris-Orangis est concernée par le Plan de Prévention des Risques et des Inondations de la Vallée de la Seine,

CONSIDERANT que la Ville de Ris-Orangis est engagée depuis 2016 dans la démarche du Programme d'Action de Prévention des Inondations de la Seine et de la Marne Franciliennes,

CONSIDERANT que les actions portées par la Ville de Ris-Orangis dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations 2023-2029 permettront d'améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation, d'améliorer la gestion des crises et de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens,

APRES DELIBERATION

APPROUVE le principe du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes sur la période 2023-2029 porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs qui sera soumis à la labellisation de la commission mixte inondation.

APPROUVE la maîtrise d'ouvrage des actions proposées par la Ville de Ris-Orangis dans le projet de dossier du PAPI, détaillé en annexe, et comprenant des cofinancements prévisionnels.

AUTORISE Monsieur le Maire à apporter toute modification des actions permettant de répondre à d'éventuelles remarques de la Commission mixte inondation, sous réserve que ces modifications ne modifient pas la nature de ces actions et n'engagent pas de dépenses supplémentaires pour la Ville de Ris-Orangis.

PRECISE que le Conseil municipal a délégué au Maire la compétence relative aux demandes de subventions par la délibération n°2021/109 du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le : 12 DEC. 2022

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



Annexe à la délibération n°2022/435 du Conseil municipal du 14 décembre 2022

ACTIONS PROPOSEES PAR LA VILLE DE RIS-ORANGIS AU TITRE DU PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS

Actions de sensibilisation des administrés au risque inondation

Nom du PAPI: PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes	Créateur de la fiche: RIS-ORANGIS	Date de création: 31/08/2022					
Numéro de l'axe: 1	Axe: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Sous-Axe: 1.1					
N° d'action:	Intitulé de l'action: Actions de sensibilisation des administrés au risque inondation	Nature d'action: Action sensibilisation GP					
Objectif de l'action:	L'objectif est de poursuivre le travail engagé auprès des administrés sur la connaissance et la gestion du risque inondation, en mobilisant divers canaux et en adaptant les actions au public cible.						
Description de l'action:	Il s'agira de mettre en place différentes actions complémentaires :						
<ul style="list-style-type: none">D'une part, d'organiser des ateliers et des balades urbaines pour permettre aux différents publics d'appréhender la présence de la Seine et de ses berges sur le territoire de la commune, afin de mieux appréhender et anticiper les risques, et acquérir les réflexes adaptés en cas d'inondation. Ces animations pourront s'intégrer dans le cadre de la démarche engagée par la Ville pour la valorisation des berges de Seine.D'actualiser le DICRIM établi en 2016 et de le diffuser afin d'informer la population sur le risque en général, et le risque inondation en particulier ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde. Ces actions pourront être réalisées avec l'appui d'un prestataire, et adaptées en fonction du public cible (scolaires, familles, sportifs,...).							
Territoire concerné: Ris-Orangis							
MOA: RIS-ORANGIS							
Modalités de pilotage et de suivi: Action pilotée par le service Aménagement de la Ville, en lien avec les autres services communaux concernés (communication, administration générale, affaires scolaires, animation jeunesse,...)..)							
Calendrier: année début action: 2023	Calendrier: année fin action: 2029						
Estimation du montant de l'action: 10 000	Coût définitif action HT: 15 000,00 €	Coût définitif action TTC: 18 000,00 €					
à 50 000 €		Subvention fonds barnier HT ou TTC: TTC					
Indicateurs de suivi: Nombre d'ateliers ou de balades organisées avec indication du nombre de participants - Nombre d'exemplaires du DICRIM diffusés)							
Etat d'avancement fiche action: Validée pour dossier initial (SGL)	Date validation fiche par MOA:						
Fonds Barnier	AESN	Région IDF	FEDER	CD77	CD91	Métropole	Autre
Assiette subventionnable Fonds Barnier (€): 18000,00 €	Taux Fonds Barnier (%): 80	Subvention Fonds Barnier (€): 14400,00 €					

Sensibilisation et formation des élus et agents municipaux à la culture du risque inondation - Exercices de crise

Nom du PAPI: **PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes**

Créateur de la fiche: **RIS-ORANGIS**

Date de création: **31/08/2022**

Numéro de l'axe: **3**

Axe: **Alerte et gestion de crise**

Sous-Axe: **3**

Nature d'action: **Exercices gestion crise**

N° d'action:

Intitulé de l'action: **Sensibilisation et formation des élus et agents municipaux à la culture du risque inondation - Exercices de crise**

Objectif de l'action:

L'objectif de cette action est de sensibiliser et de former les élus et les agents municipaux à la culture du risque en général, et du risque inondation en particulier, sous toutes ses déclinaisons (crues de la seine, orages et pluies exceptionnelles...). Cette action doit permettre aux élus et agents d'être plus opérationnels en situation de crise afin de la gérer dans les meilleures conditions et en favorisant l'adaptabilité pour la continuité du service public.

Description de l'action:

Cette action consistera :

- d'une part à informer largement les élus et les agents municipaux sur la culture du risque, sur les différents documents tels que PPRI, PCS, DICRM, etc.
- d'autre part, à mettre les élus et les agents dans la situation d'une gestion de crise, de les former pour leur permettre d'acquérir les bons gestes réflexes à mettre en œuvre en cas de crise. Plusieurs exercices seront réalisés avec l'appui d'un prestataire externe sur la période 2023-2029. A l'issue de ces sessions, interviendront des retours d'expérience.

Territoire concerné: **Ris-Orangis**

MOA: **RIS-ORANGIS**

Modalités de pilotage et de suivi: **Instauraton d'un comité de pilotage tout au long de l'action**

Calendrier : année début action: **2023**

Calendrier : année fin action: **2029**

Estimation du montant de l'action: **10 000** Coût définitif action HT: **15 000,00 €**

Coût définitif action TTC: **18 000,00 €**

Subvention fonds barnier HT ou TTC: **TTC**

à **50 000 €**

Indicateurs de suivi: **Nombre d'élus et d'agents formés**

Etat d'avancement fiche action: **Validée pour dossier initial (SGL)**

Date validation fiche par MOA:

Fonds Barnier AESN Région IDF FEDER CD77 CD91 Métropole Autre

Assiette subventionnable Fonds Barnier (€):

Taux Fonds Barnier (%):

Subvention Fonds Barnier (€):